

Il était une fois « la retraite » 2009 et après...

jacques Lebas pharmacien des hôpitaux mai 2009



... Je ne cherche pas à connaître les réponses, je cherche à comprendre les questions... (Confucius)



Hopipharm Marseille 2009

1

Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- **Relativité**
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- IRCANTEC 2009
- Répartition/capitalisation
- Projections
- Le PH retraité : sa situation
- Il était une fois 1970/93;
- Il était une fois 1993/2008
- Réforme 2008



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

2



Il était une fois « la retraite »2009 et après

Retraites



« l'œil collé sur les équilibres comptables pris entre
l'angoisse des déficits
et la crainte d'une vieillesse au rabais...

En faisant appel à l'émotion et à la peur
le discours alarmiste a éclipsé les arguments
de raison* ... »

In « retraites on vous ment! P.Concialdi ed.En clair Mango
jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

3



Il était une fois « la retraite »2009 et après

la situation des retraites en 2009 ne peut être tenue pour acquise
définitivement:

- elle prend en compte l'histoire du retraité
- elle est influencée par les transformations en cours (continues)
du/des systèmes de retraite

La retraite est une perception relative dans le temps
La retraite est une perception relative pour chacun

D'après « retraites on vous ment! P.Concialdi ed. En clair Mango

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

4

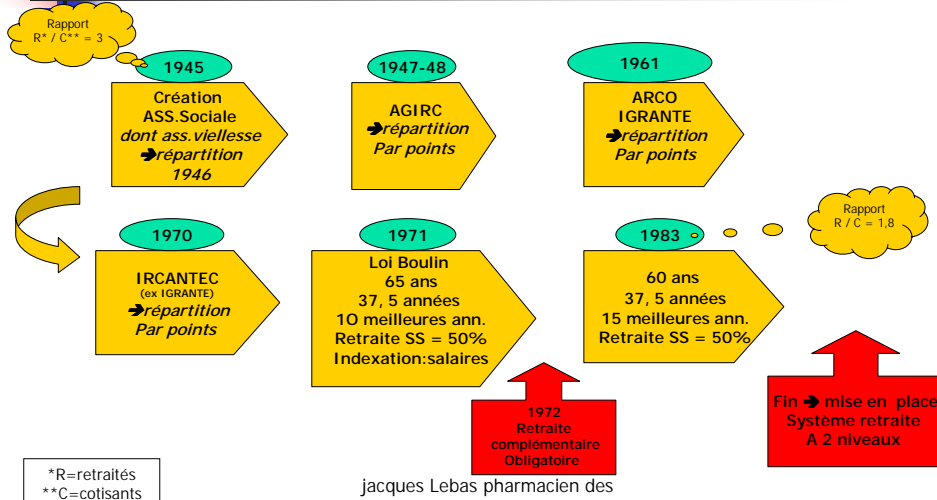
Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- Relativité
- **Histoire de retraite** «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- IRCANTEC 2009
- Répartition/capitalisation
- Projections
- Le PH retraité : sa situation
- Il était une fois 1970/93;
- Il était une fois 1993/2008
- Réforme 2008

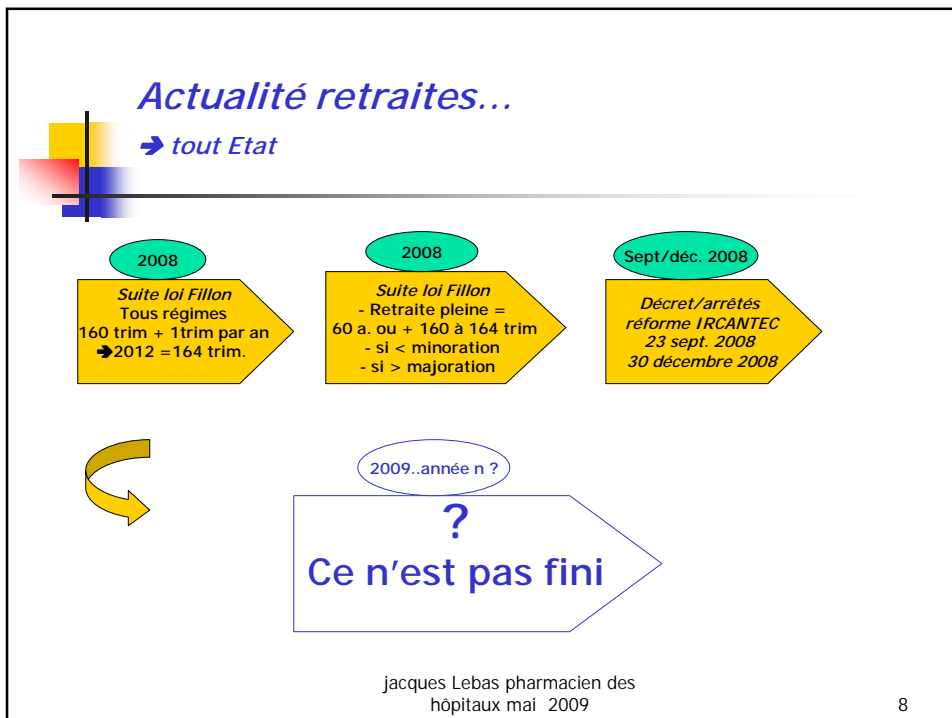
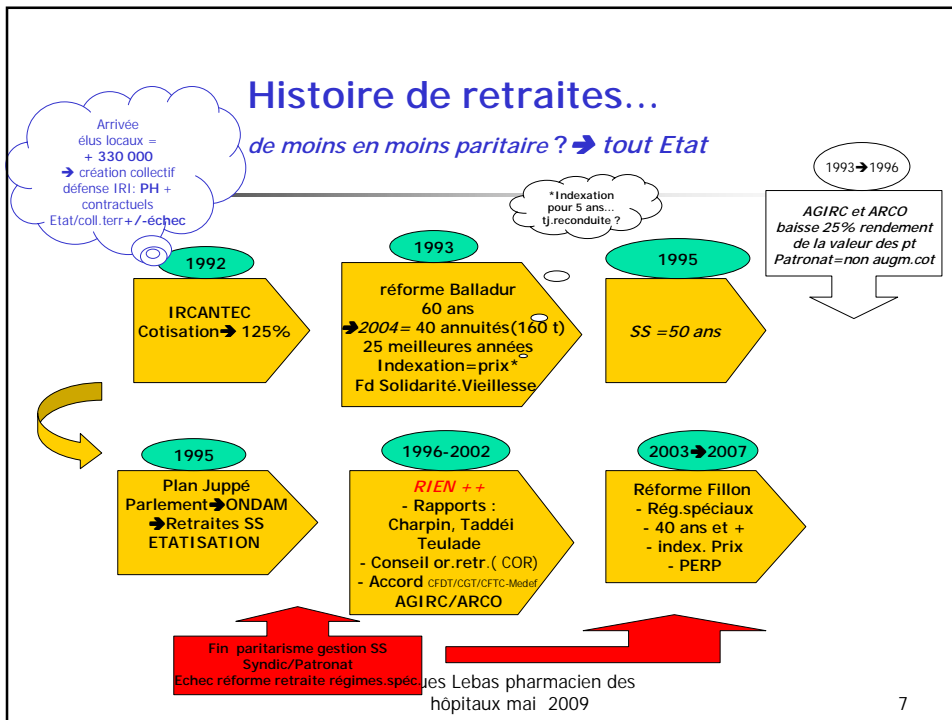
jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

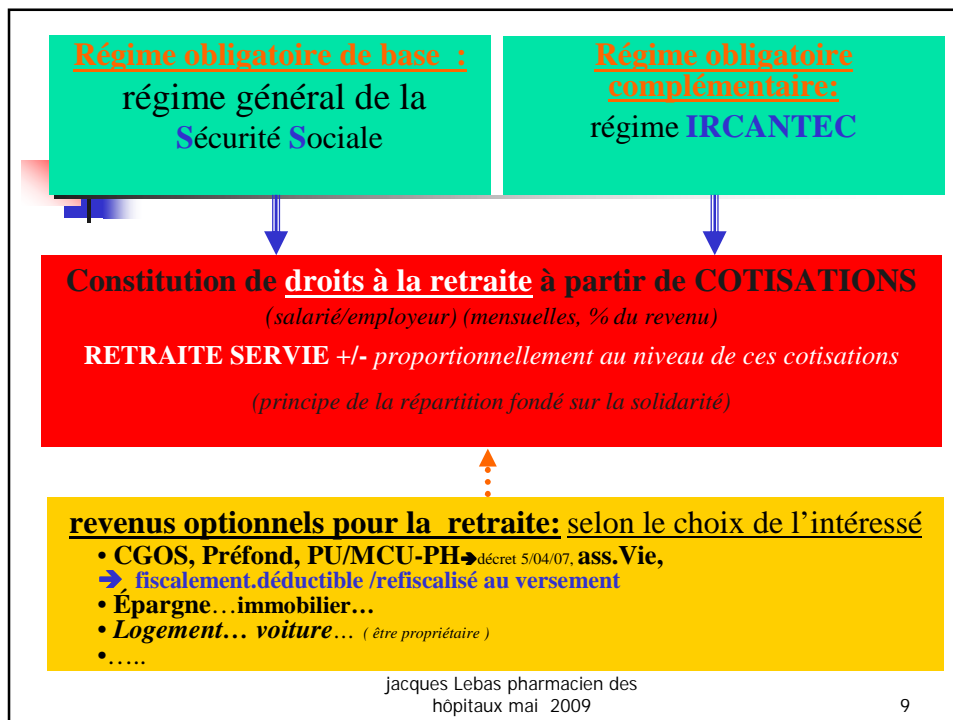
5

Histoire de retraites... paritaires



6





- Il était une fois « la retraite » 2008 et après**
- Relativité
 - Histoire de retraite «une belle histoire !»
 - Régime général 2009 (CNAV)
 - IRCANTEC 2009
 - Répartition/capitalisation
 - Projections
 - Le PH retraité : sa situation
 - Il était une fois 1970/93;
 - Il était une fois 1993/2008
 - Réforme 2008
- jacques Lebas pharmacien des hôpitaux mai 2009 10

Régime Général Sécurité Sociale

Pfd.SS
1/01/2007=2682 €
1/01/2009=2859 €
→ + 6,59 % !!

Cotisations « vieillesse » 2009 :

	Taux salarié	Taux employeur
Salaire plafonné <i>2859 € mensuels ou 34 308 € annuels en 2009</i> <small>décret du 19 dec 2008 → + 3,1 % 2009/2008 (rappel 2008=2 773 € mensuels /33 276 € annuels)</small>	6.55 % = 44,4%	8.20 % = 55,6%
Salaire déplafonné <i>(totalité du salaire : toutes indemnités comprises)</i>	0.10 %	1.60 %

- Notion de salaire minimum soumis à cotisations permettant de valider un trimestre d'assurance = 1742 €/ trimestre (au 01/01/2009)
- Chaque trimestre validé = trimestre comptabilisé pour le calcul des droits à retraite
- Ass. Vieillesse SS seule garante des droits de trimestres cumulés (et bonifications enfants pour les femmes)

hôpitaux mai 2009

11

Régime Général Sécurité Sociale 2009 → Retraite servie

- **Montant annuel =**
salaire de base X taux** X durée d'assurance (= nb trimestres)
- **Salaire de base :**
 - salaire **moyen** des n* années où le coefficient*** de revalorisation des salaires a été le plus élevé sur l'ensemble de la carrière plafonné au plafond de la Sécurité Sociale (rappel 2009 → 2859 € mensuels)
 - n= 25 en 2009
- **Durée d'assurance :**
 - = nombre de trimestres de cotisations
 - Actuellement > 161 trimestres nés </= 1949
 - Demain → 162/2010....164 en 2012
- Si **TAUX MAXIMAL (TAUX PLEIN**)** = 50 % du salaire annuel moyen des 25 meilleures années (calcul théorique)
En réalité = 44 % du plafond → maximum 1257 € mensuels (en 2009)

*ce n'est donc pas forcément les n dernières années ** le taux peut être minoré ou majoré
 *** fixé annuellement par décret ; hors année du départ en retraite

jacques Lebas pharmacien des
 hôpitaux mai 2009

12

La durée d'assurance au régime général

(réforme Fillon 2003)

cf. Le guide ircantec votre retraite complémentaire Octobre 2008

Pour bénéficier d'une retraite à taux plein*, la durée d'assurance est fixée selon votre année de naissance :

- 161 trimestres si vous êtes nés en 1949
- 162 trimestres si vous êtes nés en 1950
- 163 trimestres si vous êtes nés en 1951
- 164 trimestres si vous êtes nés en 1952

La durée d'assurance reste fixée à 160 trimestres si vous êtes nés avant 1949

* > 60 ans + nbre trimestres suivant date naissance

* > 65 ans tj. Taux plein

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

13

Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- Relativité
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- **IRCANTEC 2009**
- Répartition/capitalisation
- Projections
- Le PH retraité : sa situation
- Il était une fois 1970/93;
- Il était une fois 1993/2008
- Réforme 2008



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

14



Mode de calcul
sommes versées
par l'EPS à
l'IRCANTEC

LES TAUX d'APPEL 2009*

- Tranche A : fraction de l'assiette de cotisation inférieure ou égale au plafond de la SS
(2 859 € au 01/01/2009 cf décret 19 dec 2008)
- Tranche B : fraction de l'assiette de cotisation qui excède le plafond SS
- La partie de la rémunération qui est > à 8 fois le plafond ne donne lieu à aucun prélèvement de cotisations

Taux d'appel 2009**	tranche A	tranche B
<i>Salarié</i>	2,25 % = 40%	5,95 % = 34%
<i>Employeur</i>	3,38 % = 60%	11,55 % = 66%
TOTAL	5,63 %	17,50 %

*références Salaire brut +/- indemnités/primes

**jusqu'au 31 déc.2010 Décret 2008-996 art IV



Calcul des points de retraite 2009:

$$\frac{\text{assiette de cotisation} \times \text{taux théorique de cotisation}}{\text{salaire de référence}}$$

Taux théoriques 2009	tranche A	tranche B
<i>salarié</i>	1,80 %	4,76 %
<i>employeur</i>	2,70 %	9,24 %
TOTAL	4,50 %	14,00 %

taux d'appel > taux théoriques :
 → les cotisations sont appelées sur 125% de l'assiette.
 → les points sont calculés sur 100% de l'assiette
 (sur 125 €, seulement 100 € créent des droits)

• **Salaire de référence** = prix d'achat d'un point de retraite = 3,125 € au 01/04/2009
 changement 1er avril 2009 → nb. augmentation valeur s.ref + 7,9 % (rappel s.ref.2008=2,896 €)

• indexé annuellement sur l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac à la consommation

• chaque année Ircantec → relevé de situation → EPS d'affectation → PH (à bien conserver)



IRCANTEC 2009

Assiette des cotisations* = toutes les rémunérations

sauf

- Astreintes (forfait de base et déplacements < 3h)
- Prime de service public exclusif
- Prime multi-établissement, recrutement prioritaire, sectorisation

100% pour PH temps plein, assistants, PAC, PH provisoire
(2/3 pour PH temps plein avec secteur libéral, 2/3 pour les PH temps partiel)

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

17

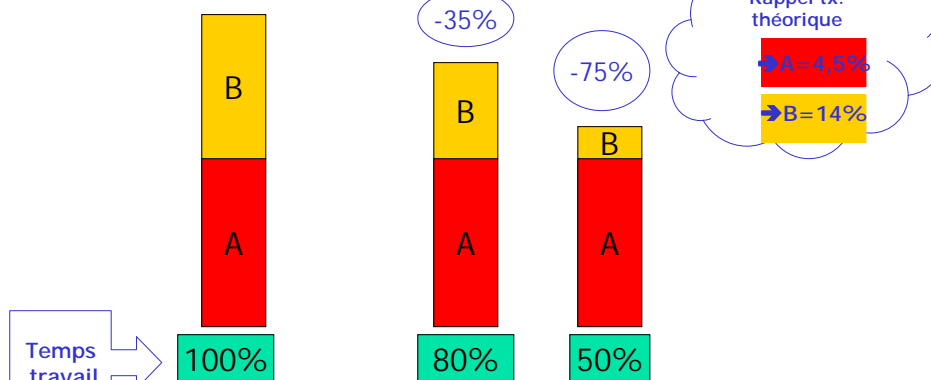


Ircantec

Temps de travail → Effet « Tranche » A et B

Incidence → nombre de points

(par période tps.partiel)



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

18

A noter
v.pt. 1/09/2008= 0,44101 €
v.pt. 1/04/2009= 0,44542 €
→ + 1% ! (ptd.SS + 6,59 %)

Rappel
1/01/2008= +1%
1/09/2008= +0,8%
réforme → reval.
annuelle. 1er avril
n+1

IRCANTEC → Retraite servie 2009

Le montant annuel de l'allocation est égal au nombre total de points de retraite multiplié par la valeur du point au moment du paiement.

Points cotisés
+ Points validés
+ Points gratuits

X

Valeur de service
du point
au moment du
versement de
l'allocation

=

Montant brut annuel
de
l'allocation

Valeur de service du point = **0,44542 € au 01/04/2009**

indexé (par an) = évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac

Taux de rendement théorique 2009 = valeur du point* / salaire de référence* = **14,25 %**

Tx.rendement réel= 14,25/1,25 → **11,4%**

*0,44542/3,1257543

hôpitaux mai 2009
17

Il était une fois « la retraite » 2008 et après

- Relativité
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2008 (CNAV)
- IRCANTEC 2008
- Répartition/capitalisation
- Projections
- Le PH retraité : sa situation
- Il était une fois 1970/93;
- Il était une fois 1993/2008
- Réforme 2008

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

20



La retraite

- Un rêve/un mythe récent
→ n'existe que depuis moins de 50 ans
- Basé sur une idée relative de longévité
→ l'espoir fait vivre
- Basé sur des règles (rêve ?) de 1945
→ entraide entre générations (cf. le passé sans retraite)
 - Bousculé en 2008
→ mythe de la capitalisation

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

21



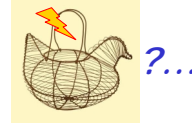
La retraite

Tout système de retraite organise le transfert de ressources vers les personnes âgées que le prélèvement s'opère sur le revenu du **travail** (cotisations sociales) ou sur le revenu du **capital** (épargne-marché)



- **Répartition** = chaque génération cotise en fonction de l'espérance de vie de la génération précédente (coût plus faible que pour sa génération tant que l'espérance de vie de la génération > à la précédente*)
- **Capitalisation** = chaque génération supporte le coût de son espérance de vie capitalisation censée diversifier les risques (?) : les œufs ne sont plus dans le même panier mais → **le panier est percé !**

**situation qui s'est maintenue depuis la création de l'ass. vieillesse*



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

22

Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- Relativité
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- IRCANTEC 2009
- Répartition/capitalisation
- **Projections**
- Le PH retraité : sa situation
- Il était une fois 1970/93;
- Il était une fois 1993/2008
- Réforme 2008



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

23

La retraite *projections*

Projection démographique

=

Hypothèse mortalité + Fécondité + Flux migratoire



Prévisions à 30 ans → fiabilité +/- 10 % erreur*

Projections actuelles pour 2040 = Mme Soleil

Seules les hypothèses de mortalité sont justes

Une prévision démographique à 5/10 ans révisée tous les ans est seule raisonnable

Une prévision économique à plus de 5 ans est une utopie

* D'après « retraites on vous ment! P.Concaldi ed. En clair Mango
jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

24

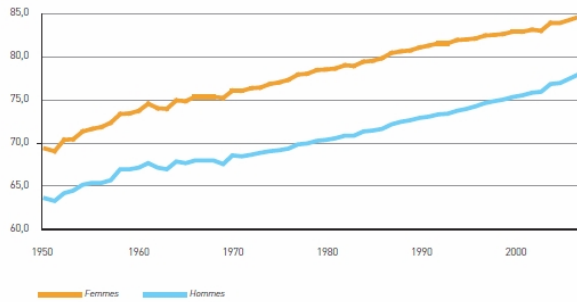
«En France les hommes vivent en bonne santé jusqu'à 68 ans en moyenne et les femmes jusqu'à 69 ans et 8 mois.»
 The Lancet 17 nov 2008
 in egora.fr du 19 nov 2008



Évolution de l'espérance de vie en France métropolitaine

Source : Insee.

Année	Hommes	Femmes
190	43,4	47,0
191	49,4	53,3
192	49,9	53,6
193	52,0	56,6
194	55,4	61,0
195	63,4	69,1
196	67,0	73,6
197	68,3	75,9
197	69,0	76,9
198	70,2	78,4
198	71,3	79,4
199	72,7	81,0
199	73,8	81,9
200	75,3	82,8
2007 ⁽¹⁾	77,5	84,4



(1) Données provisoires.



jacques Lebas pharmacien des
 hôpitaux mai 2009

25

Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- Relativité
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- IRCANTEC 2009
- Répartition/capitalisation
- Projections
- **Le PH retraité : sa situation**
- Il était une fois 1970/93;
- Il était une fois 1993/2008
- Réforme 2008

jacques Lebas pharmacien des
 hôpitaux mai 2009

26



Retraité/retraite

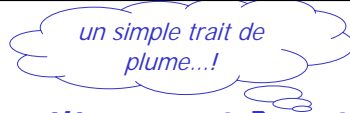
- **Situation** personnelle du retraité → **bloquée définitivement** (cf. liquidation retraite) par contre paramètres à la discrétion de l'Etat
- **Indexation** revenu* de la retraite → **indice des prix**
*entre 95/99 rég. r. privée baisse du revenu par an = - 0,5% non cadre et - 0,7% cadre → effet R. Balladur
*débat Sénat 13 nov 2008 PLFSS : sur 6 ans (2001-2007) prix : +12,2 / retraite : +10,8 !
- **Revenu** soumis à **cotisations sociales** → variables suivant situation politique
(ex réforme Filon/Raffarin: régime général 6,7% → 7,1% ; Ircantec 7,7 → 8,1%)

2009 sur retraites (régime général-Ircantec + majoration familiale) :
 → CSG** non déduct 2, 4% - CSG** déduct. 4, 20% - CRDS 0, 5% = 7,1%
2009 sur retraite Ircantec hors majoration familiale
 → SS maladie 1%

** rappel CSG= cotisation sociale
 (ex 2005 cotisation sociale salarié → 7,76 % CSG + 7,4 % SS + 0,75 maladie + 6,65 vieillesse ; en 2005
 CSG = 77 milliard € > IR 53 Milliard € in *Carnet santé de la France 2006*)

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

27



Retraite brute → prélèvement → nette

<i>Avant imposition Décembre 2008</i>	Régime général %	IRCANTEC %
Assurance maladie déductible	0	1 base hors maj.famil.
CSG non déductible	2.4	2.4
CSG déductible	4.2	4.2
RDS non déductible	0.5	0.5
TOTAL	7.1 %	8.1 %

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

28
28



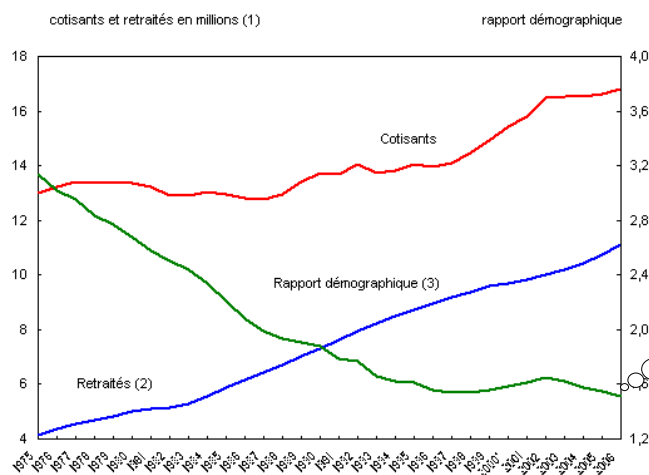
Retraité/retraite

- **Revenu retraite SS** : vote **annuel** dans **ONDAM**
aucune garantie aucune réserve
au jour le jour → f. de versement cotisations des entreprises ...
nouveau : LFSS 2009 bonification/majorations retraites → origine all.familiales !
- **Revenu retraites répartition** par point **variable** suivant **valeur du point**
réserves financières (IRCANTEC 2008=28 mois!) et règles définies par l'Etat
ex: Ircantec sept. 2008 , ex 2001/2002 gel cotisation ARCO AGIRC...
- **Revenu retraites volontaires répartition/capitalisation** :
modification 2007/2008 règles prudentielles européennes → Pefon, CGOS..
ex.CGOS 2008 prélèv. Solidarité CGOS sur retraite 230€/2008→221€/2010→206€/2012 ? ...

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

29

Cotisans, retraités et rapport démographique du régime général



(1) : effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1er juillet à partir de 1982.
(2) : ensemble des retraités (droits directs et indirects) payés par 16 caisses de métropole.
(3) : nombre de cotisans/nombre de retraités.
* : rupture de série en 2000 suite au non dénombrement des comptes anticipés.
Champ : France métropolitaine.
Source : CNAV.

Source
INSE 2008
30

Répartition/capitalisation ?

RETRAITES : POUR UN SYSTEME DE COMPTES INDIVIDUELS DE COTISATIONS

Propositions pour une refonte générale des régimes de retraites en France Antoine Bozio- Thomas Piketty avril 2008 P 17-

18

« le taux de croissance de la masse salariale est nettement moins volatile que les taux de rendements financiers :

- la **démographie est par nature très peu volatile**, (sur la période 1950-2000 l'écart-type* du **taux de croissance de la productivité est 2,5 fois plus faible que l'écart-type* du taux d'intérêt réel -rapporté à leur moyenne -).**
- Le **rendement financier** moyen observé sur les placements **en actions** est nettement **plus élevé**

(9,1% par an en moyenne en France sur la période 1950-2000, en prenant en compte à la fois les dividendes et les plus-values), **mais il est extrêmement volatile** (écart-type* annuel de 25,4% sur la période 1950-2000), **ce qui signifie que le risque de perte en capital est considérable.**

pour transférer des revenus plusieurs décennies plus loin ...le principe de répartition

*En finance l'écart type est une mesure de la volatilité d'un actif.

salariale et la production) apporte des garanties

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

31

Retraite ...!



D'après dessin Cécile Bertrand paru dans *La Libre Belgique* (Bruxelles)

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

32



Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- Relativité
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- IRCANTEC 2009
- Répartition/capitalisation
- Projections
- Le PH retraité : sa situation
- **Il était une fois 1970/93**
- **Il était une fois 1993/2008**
- Réforme 2008



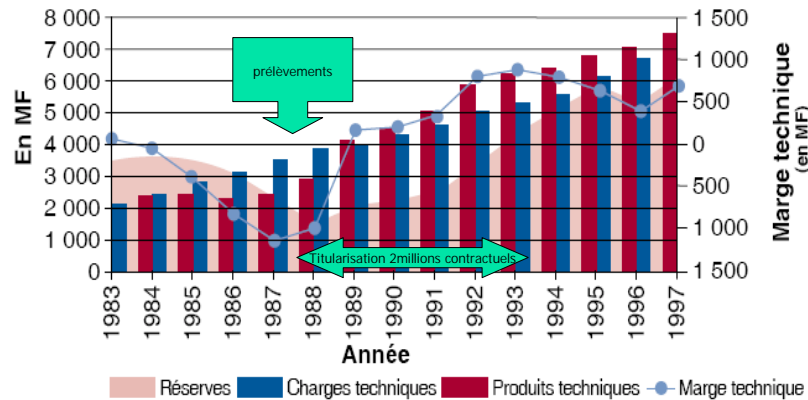
Il était une fois l'IRCANTEC
1988-1993
Octobre 2008

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

33

Document de travail de la Branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations n° 99 - 20
Contact : Laurent Vernière ☎ 01 40 49 89 55 — Réalisation : Direction de la Communication **Juillet 99**

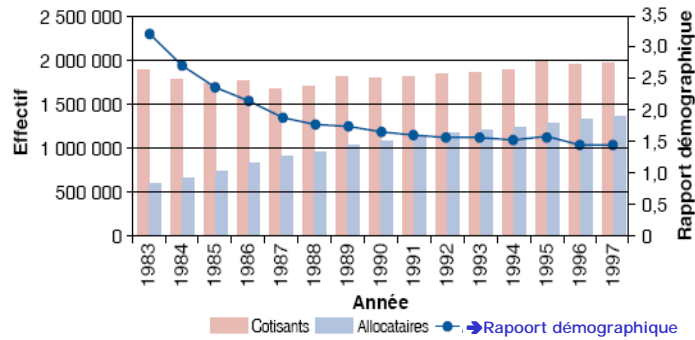
Évolution du compte technique de 1983 à 1997



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

34

Évolution du nombre de cotisants, d'allocataires et du rapport démographique



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

35

Synpreph LS n° 53 (attention chiffres en francs)

Année	Ressources	Solde	Taux d'appel	Réserves (Bilan)
1987	3.887 MF	- 1.193 MF	80 %	2.398 MF
1988	4.177 MF	-1.016 MF	100 %	1.926 MF
1989	4.886 MF	596 MF	109 %	2.421 MF
1990	4.775 MF	93 MF	109 %	2.468 MF
1991	5.268 MF	310 MF	120 %	2.794 MF = Réserve de 7 mois
1992	6.164 MF	824 MF	125 %	3.771 MF = Réserve de 8 mois
1993			125 %	

Evolution de l'Ircantec depuis 1987

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

36

Textes Ircantec 1970-1993 → 88/93 « trafic +++? »

- DÉCRET N° 70-1277 DU 23 DÉCEMBRE 1970*
- Portant création d'un régime de retraites complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (1)
- (1) → **Modifié par les décrets suivants :**
 - n° 73-433 du 27 mars 1973 (J. O. du 12 avril 1973)
 - n° 76-12 du 6 janvier 1976 (J. O. du 10 janvier 1976)
 - n° 77-837 du 13 juillet 1977 (J.O. du 26 juillet 1977)
 - n° 78-980 du 20 septembre 1978 (J.O. du 30 septembre 1978)
 - n° 79-499 du 20 juin 1979 (J.O. du 29 juin 1979)
 - n° 88-101 du 28 janvier 1988 (J.O. du 30 janvier 1988)
 - n° 88-571 du 4 mai 1988 (J.O. du 7 mai 1988)
 - n° 88-1248 du 30 décembre 1988 (J.O. du 3 janvier 1989)
 - n° 89-22 du 13 janvier 1989 (J.O. du 15 janvier 1989)
 - n° 90-1050 du 22 novembre 1990 (J.O. du 25 novembre 1990)
 - n° 91-1375 du 30 décembre 1991 (J.O. du 31 décembre 1991)
 - n° 93-1042 du 31 août 1993 (J.O. du 7 septembre 1993)

*JORF 30 décembre 1970



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

37

Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- Relativité
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- IRCANTEC 2009
- Répartition/capitalisation
- Projections
- Le PH retraité : sa situation
- Il était une fois 1970/93;
- **Il était une fois 1994/2008**
- Réforme 2008

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

38



Ircantec 2009: situation financière connue

année	réserve	retraites servies	Taux appel
2000	8,6 Mrd-fr	14, 3 mois	125 %
2005	4 Mrd €	24, 5 mois	125 %
2006	4,5Mrd €	26,7 mois	125 %
2007	5 Mrd €	28, 2 mois	125 %

Annotations: A yellow arrow points from the 2000 row to the 2005/6 row. A box on the right points to the 2005/6 row with the text: "2005/6 Tentative réforme IRCANTEC Échec (pré-electoral)". To the left of the table, there are two circles: the top one contains "F. fr." and the bottom one contains "€".

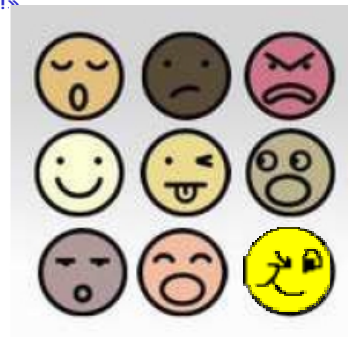
jacques Lebas pharmacien des hôpitaux mai 2009

39



Il était une fois « la retraite » 2009 et après

- Relativité
- Histoire de retraite «une belle histoire !»
- Régime général 2009 (CNAV)
- IRCANTEC 2009
- Répartition/capitalisation
- Projections
- Le PH retraité : sa situation
- Il était une fois 1970/93;
- Il était une fois 1993/2008
- Réforme 2008



jacques Lebas pharmacien des hôpitaux mai 2009

40



IRCANTEC Réforme septembre 2008

→ décret *n° 2008-996 du 23 septembre 2008

(modifiant le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970)

- CA : missions, obligations, certification comptes, tutelle état, pilotage quadriennal du point, gestion CDC
- Cotisations % < Pfd-SS et % > Pfd-SS évolution → 2017
- Règles : cotisants, employeurs

→ arrêté* du 23 septembre 2008

(modifiant l'arrêté du 30 décembre 1970)

- CA : composition, mandats, présidence, alternance présidence bureaux/commissions CA
- Règles solvabilité du régime
- Taux appel, rendement évolution → 2017
- CA obligations → >2017 :

fixation valeur de service du point, salaire référence, rendement

→ arrêté* du 30 décembre 2008

- suite décision CA Ircantec. sept/déc. 2008 Taux de rendement annuel au 1er avril

JORF du 24 septembre 2008, 3 janvier 2009 jacques Lebas pharmacien des hôpitaux mai 2009

41



Règles solvabilité du régime

art 3 arrêté 23 sept 2008

Article 3

L'article 3 de l'arrêté du 30 décembre 1970 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 3.-Les critères de solvabilité à long terme du régime de retraite mentionnés au

III de l'article 2 du décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 modifié sont les suivants :

1° Le régime dispose au terme de **vingt ans** d'un **montant de réserve** équivalent à **une fois et demie** le montant annuel prévu des **prestations** du régime au titre du **vingtième exercice*** de projection ;

2° Le **paiement des prestations** est couvert par les **cotisations prévisionnelles** et les **réserves** du régime sur une **durée de trente ans.**** »

*2028

**2038

COR 2007/CDC 8-2008:

R/C → 2009/1,5-2015/1,25-2020/1
Déficit vers 2015-2020

jacques Lebas pharmacien des hôpitaux mai 2009

42

réforme de septembre 2008 : contexte

- IRCANTEC = 2,5 millions cotisants dont 75 000 PH (15 millions de dossiers ouverts !)
- - 89 %* des cotisations Ircantec sont versées en tranche A (Pfd-SS)
- - 11 %* des cotisations Ircantec sont versées en tranche B (>Pfd-SS)
- (Hôpitaux → 17%** des cotisants, Hôpitaux → 24%** masse cotisations = +/- PH)
- Les règles de représentation syndicale sont figées = règles de 1968: seuls les syndicats non catégoriels sont possibles au CA de l'IRCANTEC ?
- Le CA de l'Ircantec présidée par la CFDT****:
 - les syndicats(tous) n'ont pas accepté les analyses de 2007 du COR
 - les syndicats(tous) ont obtenu en août 2008 une étude de la CDC*** pour analyser les paramètres de la caisse (+ que très bien faite, payée par IRCANTEC)
 - négociation CA (CFDT)/Bercy → vote du CA projet CDC 3 sept.2008 → décret/arrêté

Base syndicale (CFDT) négociation =
garantir retraite, retraites futures cf. dernier salaire → non cadre 75% cadre 55%
Tenir compte de la démographie, retour à la gestion paritaire de la caisse (cf.AGIRC/ARCO)

- *CDC août 2008 ** Bachelot Senat débat PLFSS 13 nov 2008 ***CDC 22 août 2008 ****Mme Kervella de janvier 2007 à avril 2009

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

43

réforme de septembre 2008 suite



- Négociation CA-Ircantec - Bercy = paix sociale
- AVIS négatif PH → sans effet(s) cf. règles représentation syndicale
- Vote + en CA : CFDT, CGC, UNSA (CGT, FO, FSU quittent séance *)

- Changement gouvernance → CA pilotage caisse 2015
(CA 34 mbres = 16 syndic. + 16 employ. + 2 pers (dt 1PH))

- Changement paramètres techniques

- statut quo retraites liquidées (ouf !)

communication
suivant chaque
partenaire

Poker menteur
++

*pour ne pas voter ...! Cela fait partie du jeu

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

44

Evolution taux cotisation
Décret réforme 2008

2008 → 2017

Tranche A 2008			Tranche A 2017		
	taux	% prélevement		taux	% prélevement
salarié	1,8%	40%	salarié	2,24%	40%
employeur	2,70%	60%	employeur	3,36%	60%
total	4,5%	100%	total	5,6%	100%

Tranche B 2008			Tranche B 2017		
	taux	% prélevement		taux	% prélevement
salarié	4,76%	34%	salarié	5,56%	35,6%
employeur	9,24%	66%	employeur	10,04%	64,4%
total	14%	100%	total	15,6%	100%

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

45

Evolution taux cotisation: commentaires

→ Rappel positions centrales syndicales dites représentatives
garantir retraites en cours, retraites futures cf. dernier salaire → non cadre 75% cadre 55%
Tenir compte de la démographie, retour à la gestion paritaire de la caisse

réforme sept 2008 = augmentation des recettes
forte pression sur la tranche B (> Pfd-SS)

Tranche A:

- pas de modification part salarié/employeur 40/60 (nb: CNAV 44,4/55,6)
- prélevement augmentation progressive 2009 → 2017 ... 2017 = + 1,1%

Tranche B:

- modification part salarié/employeur 34/66 → 35,6/64,4 (nb: →40/60 ensuite ?)
- Les collect.loc. (dont FHF) font pression pour augmenter la part salarié !*
- prélevement augmentation progressive 2009 → 2017 ... 2017 = + 1,6%
- Le rendement de l'augmentation est meilleur en tranche B = 15,6% des valeurs de salaire contre 5,6% en tranche A*

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

46



Evolution rendement (arrêté sept.2008)

L'augmentation du taux de cotisation conduirait à l'augmentation du nombre de points acquis
 Ex: si valeur salaire de référence était constante = 2,896 €(2008)
 en A pour un salaire brut 10 000 €: 2008 → 450 € = 155 pt/ 2017 → 560 € = 193 pt (+24,5%)
 en B pour un salaire brut 10 000 € : 2008 → 1400 € = 483 pt/ 2017 → 1560 € = 538 pt (+11,4%)

- la réforme ne modifie pas les retraites déjà liquidées
 → conservation valeur service actuelle
- La valeur de service (valeur du point) évolue → indice des prix
- La valeur est fixée au 1er avril chaque année (depuis sept. 2008)
- La réforme modifie le taux de rendement du régime
- Rendement = valeur service/salaire de référence
- En partant de la valeur de service connue chaque année
 → valeur salaire référence

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

47



Evolution rendement (arrêté décembre 2008)

2009 avril	Valeur service du point 0,44542 €	:	taux Appel 1,25	:	Rendement 0,114	=	Valeur du salaire de référence 3,1257543 €
2017	Valeur service du point ???	:	taux Appel 1,25 ???	:	Rendement 0,0775	=	Valeur du salaire de référence ???

- La valeur de service du point en 2017 ??? → prévision de l'inflation → *divination*
- Le taux de cotisation, le taux d'appel en 2017 → de la *préstigiditation*
- → la valeur du salaire de réf. ??? → *divinoprestigiditation*



Si on applique 7,75% pour v.service pt. 0,44542 €. valeur salaire de réf. 3,125/2009 → 4,59/2017 → +46%

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

48



«pifaumétry»



Estimations retraites ?

les inconnues* :

1. situation de l'effectif des cotisants au moment de la retraite
2. situation de l'effectif des cotisants par: sexe, génération, année...
3. évolution inflation → valeur de service → salaire de référence ...
4. évolution salaires → montant des cotisations → nb.point cf.salaire réf....
5. évolution plafond SS** → évolution A-B → montant des cotisations
6. évolution des statuts → montant des salaires...
7. évolution des charges de gestion du régime (CDC)
8. évolution règles retraite CNAV...
9. évolution règles cotisation sociales sur les retraites
10. estimation en euros constant , euros glissant, en pouvoir d'achat
11. évolution taux d'appel
12.*la vitesse du vent et l'âge du capitaine* etc..., 13, 14...

*in COR 2007/CDC 2008

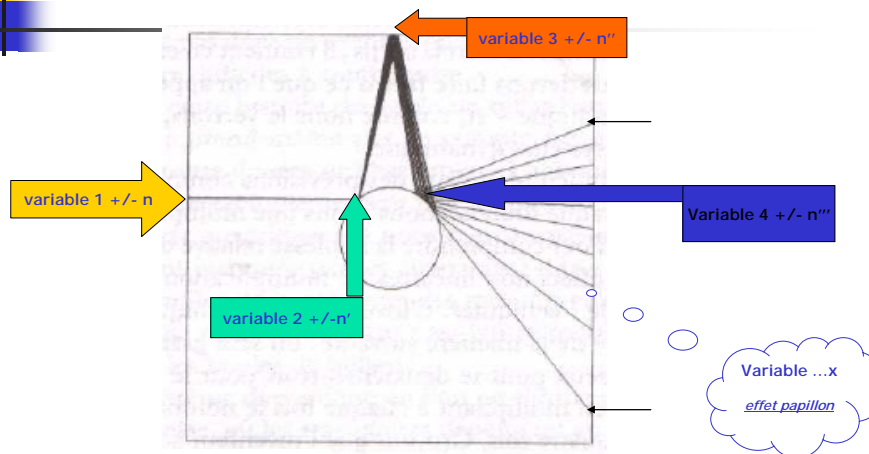
**ex : plafond SS 2009/2008 = +3,1 % ; retraites 08/07 sept. 2008 < 1,1+0,8=+ 1,9%

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

49

Estimations retraites ? *précision et prévision*

Variables ? n = >13...



D'après dessin p 237 « le cygne noir la puissance de l'imprévisible »
N. Nicolas Taleb
Ed.les belles lettres sept 2008 496 p

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

50



Estimations retraites ?

- Toutes les parties communiquent
 - centrales syndicales « représentatives » = satisfaction et silence
 - + + + ex.edito MC.Kervella *ex Psdte. du CA* Les nouvelles de l'IRCANTEC n°34 janvier 2009(→retraités) satisfaite de la réforme + +16 lignes/ fond social 31 lignes ! →assume la responsabilité de la réforme
 - R.Bachelot (sénat 13 nov 2008) baisse des retraites moyenne < à 8% en 2040 ? + compensation projet protocole accord élargissement assiette cotisations(primes+garde/astreintes)
 - Syndicats de PH hypothèse de calculs + mélange avec évolution des carrières actuelles/futures = estimation pouvoir d'achat retraités 2018 = - 30% ?



Estimations retraites ?commentaire

CDC août 2008 service d'actuariat extrait p 3/30

- L'estimation des effets du projet de réforme sur les droits à retraite par le calcul du taux de remplacement du dernier salaire ou du salaire moyen telle que proposée en CAG par les tutelles à la demande des syndicats est reprise dans ce document, jusqu'à l'horizon 2060 et pour deux hypothèses d'évolution du plafond de la sécurité sociale (en tendance, + 1% et + 1,8% en terme réel (c'est déjà +3,1 % en 2009 mais inflation inconnue !)
- La méthode présente cependant plusieurs fragilités devant conduire à une grande prudence, tant au niveau des hypothèses conventionnelles que, par la suite, dans l'interprétation des évolutions prévues.
- D'une part, elle se révèle très sensible à l'écart d'évolution des salaires, écart qui ne relève pas à proprement parler du projet de réforme ;
- d'autre part, ce dernier remet entre les mains du Conseil d'Administration le pilotage du régime au terme du calendrier de réforme soit en 2015 . à partir de cette date, le CA décidera de la fixation des paramètres financiers et le niveau des liquidations postérieures à 2016 dépendra d'autant plus des décisions du CA que l'horizon de liquidation sera plus éloigné
- . Enfin, elle utilise le dernier salaire comme base de calcul, ce qui est peu pertinent dans le cas d'un régime complémentaire à cotisation définie en points comme l'IRCANTEC couvrant par ailleurs des durées d'affiliation réduites

... Je ne cherche pas à connaître les réponses,
je cherche à comprendre les questions...

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

53

Bibliographie

- Lettres syndicales SYNPREFH
- Rapports annuels IRCANTEC 2005, 2006, 2007
- Publication DREES n° 556 (2000-2004) , n° 587 (2005)
- Livre blanc sur les retraites , collection rapports officiels La documentation française Paris mai 1991 237 p
- Question retraite n° 99 juillet 1999 projections démographiques et financières IRCANTEC 17 p
- Retraites on vous ment Pierre Concialdi, ed. Mango littérature sept. 2005 147 p
- Gouverner la sécurité sociale Bruno Palier oct. 2005 ed.PUF 502 p
- La réforme des systèmes de retraite : à qui les sacrifices JP. Laffargue CEPREMAP avril 2007 ed. rue d'ULM 49 p
- COR document de travail n° 14 Les comptes 2003-2006 de l'IRCANTEC : résultats constatés et projections 2005 du COR septembre 2007 4 p
- COR document de travail n°8 projection actualisées de l'IRCANTEC 2006-2050 5p

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

54



Bibliographie / Remerciements

- RETRAITES : POUR UN SYSTEME DE COMPTES INDIVIDUELS DE COTISATIONS
Propositions pour une refonte générale des régimes de retraites en France
rapport Antoine Bozio Thomas Piketty 7 avril 2008 69 P
- Caisse des dépôt et consignation Direction des retraites Actuariat et études
statistiques 22 Août 2008 30 p *rapport pour le CA Ircantec*

*Remerciements à Pascale Avot et Xavier Barbaut pour la
relecture et le contrôle des diapositives*

*Remerciements : diapos 9, 11, 15, 16, 19 réalisées d'après diapos Briot-
Garric SNPHAR juin et octobre 2008 « La retraite des PH »*

jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

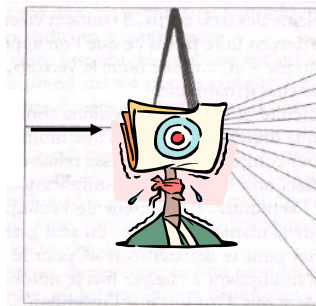
55



Merci de votre écoute



J Lebas
2009



2050...?



jacques Lebas pharmacien des
hôpitaux mai 2009

56